

# **BUDGET PRIMITIF 2024**

## **Note brève et synthétique**

Conseil Municipal du 7 Décembre 2023

### **INTRODUCTION**

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 13 novembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2024.

La construction du budget 2024 se fait dans un environnement économique encore très contraint : évolution du point d'indice et autres mesures réglementaires impactant la masse salariale, coûts de l'énergie encore élevée, inflation qui pèse encore sur les révisions de prix des marchés et hausse des taux d'intérêts.

Dans ce contexte, la vigilance doit rester de mise pour conserver des équilibres financiers stables et préserver les capacités d'investissement de la Ville pour poursuivre les objectifs des priorités politiques que sont la santé, la sécurité et l'environnement.

Avec un autofinancement maintenu à 12,5 M€ comparable à celui du budget 2023 (12,5 M€), le budget 2024 propose un niveau important d'investissements (55,6 M€) au service des Orléanais pour favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable, sans augmentation des impôts et sans hypothéquer l'avenir.

Le présent rapport présente pour chaque politique publique et chaque domaine d'intervention de la Ville, les projets et actions qui seront conduits en 2024 par la Ville d'Orléans.

## PREAMBULE

Le budget 2024 enregistre plusieurs évolutions

1/ Le retour du Parc Floral, des Musées et du complexe du Baron dans le giron de la Ville d'Orléans. Dans ce contexte, les dépenses et recettes relatives à ces compétences apparaissent de nouveau dans le budget de la Ville et sont compensées par une augmentation, à due concurrence, de l'attribution de compensation de fonctionnement reçue de la Métropole et d'une diminution de l'attribution de compensation d'investissement qui lui est versée.

La Commission Locale d'évaluation des charges transférées se réunira début 2024 pour fixer définitivement le montant des attributions de compensation issues de ce transfert de compétences.

2/ La politique Petite Enfance, auparavant gérée au sein du CCAS est reprise dans le budget de la Ville, la subvention versée au CCAS tient compte de cette évolution et est diminuée à due concurrence du coût net de cette compétence.

3/ L'animation sociale, reprise en régie municipale en 2023 fait l'objet d'un nouveau budget annexe qui enregistre l'ensemble des dépenses et recettes afférentes. Ce nouveau budget annexe est équilibré par une subvention d'équilibre versée par le budget principal

4/ La section d'investissement est désormais gérée en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP). Ainsi, sont inscrits au budget 2024, les crédits de paiement (décaissements) qui concernent les Autorisation de Programme qui feront l'objet d'une délibération dédiée au moment du vote du budget.

Les objectifs poursuivis par Orléans Métropole dans l'adoption de ce mode de gestion de la section d'investissement sont de différents ordres :

- adapter au mieux les inscriptions budgétaires aux besoins réels des opérations,
- limiter la mobilisation prématurée des financements et le recours aux reports de crédit. Les reports de crédits sont désormais suivis et engagés dans le cadre des autorisations de programme
- répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes maintenant que la collectivité dispose d'outils adaptés.

# PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS 2024 PAR GRANDES MASSES : Budget principal et budget annexe

Le budget élaboré pour 2024 présente un montant global de recettes et dépenses réelles de 234,7 M€ :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 163,3 M€

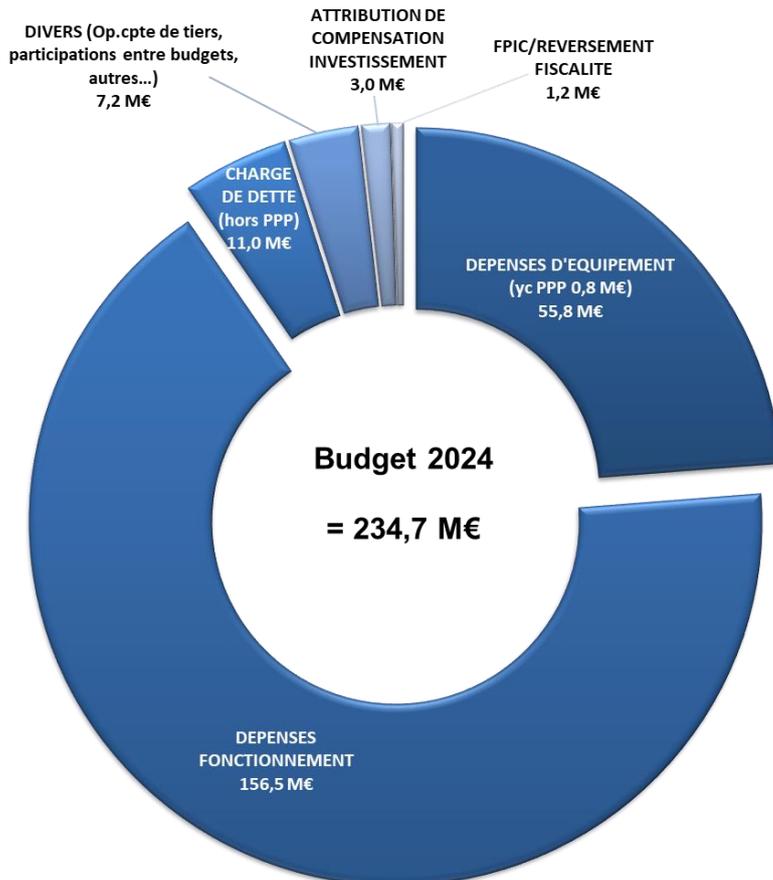
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 188,4 M€

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 71,5 M€

- dont 55 M€ de dépenses réelles d'équipement
- dont 9,6 M€ de remboursement du capital de la dette (y compris PPP)

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 46,3 M€.

INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024
<b>RECETTES CUMULEES</b>	<b>60,3 M€</b>	<b>80,0 M€</b>
dont recettes réelles	25,8 M€	46,3 M€
dont recettes d'ordre	34,5 M€	33,7 M€
<b>DEPENSES CUMULEES</b>	<b>60,3 M€</b>	<b>80,0 M€</b>
dont dépenses réelles - équipement (hors PPP et av. s/ marchés)	35,0 M€	55,0 M€
dont Attribution de compensation investissements	3,6 M€	3,0 M€
dont avances sur marchés	0,5 M€	0,0 M€
dont autres dépenses réelles	2,9 M€	3,9 M€
dont remb. capital de la dette (yc PPP)	10,6 M€	9,6 M€
dont dépenses d'ordre	7,7 M€	8,6 M€
FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024
<b>RECETTES CUMULEES</b>	<b>185,9 M€</b>	<b>195,5 M€</b>
dont recettes réelles	179,6 M€	188,4 M€
dont recettes d'ordre	6,2 M€	7,1 M€
<b>DEPENSES CUMULEES</b>	<b>185,9 M€</b>	<b>195,5 M€</b>
dont dépenses réelles	152,9 M€	163,3 M€
dont dépenses d'ordre	33,0 M€	32,2 M€
<b>DEP/ REC REELLES CUMULEES</b>	<b>205,5 M€</b>	<b>234,7 M€</b>
<b>TOTAL 2 SECTIONS</b>	<b>246,2 M€</b>	<b>275,5 M€</b>

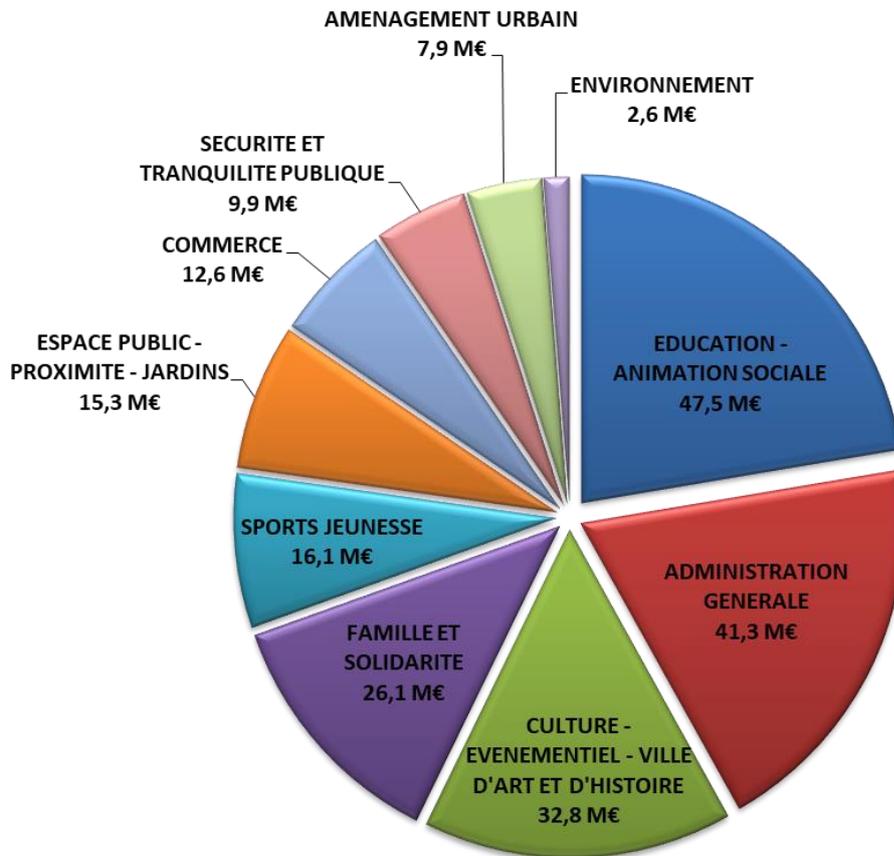


212,3 M€ consacrés aux projets et actions de la mairie d'Orléans

156,5 M€ de Fonctionnement  
55,8 M€ d'Investissement

Aux 55,8 M€ d'investissement, il convient d'ajouter les investissements de voirie qui seront réalisés par Orléans Métropole (10 M€ financés à hauteur de 2,8 M€ par des fonds de concours versés par la ville d'Orléans).

Les 212,3 M€ consacrés aux projets et actions de la Mairie se répartissent de la manière suivante :



Le budget consolidé 2024 présente un niveau d'épargne brute consolidée de 25,2 M€ et de 22,2 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible atteint 12,6 M€ après remboursement de la dette montant en stabilité par rapport au budget primitif 2023.

BUDGETS PRIMITIFS 2024	Budget principal	Budget annexe activités spécifiques	Budget annexe animation sociale	CUMULS
Recettes de gestion (1)	183,0 M€	0,7 M€	4,8 M€	188,4 M€
Dépenses de gestion (2)	155,2 M€	0,5 M€	4,8 M€	160,6 M€
<b>Epargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>	<b>27,7 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>27,9 M€</b>
Frais financiers / PPP (4)	2,6 M€			2,6 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€			0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€			0,0 M€
<b>Epargne brute (8) = (3) - (4) - (5) + (6)</b>	<b>25,0 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>25,2 M€</b>
Attribution de compensation investissement (9)	3,0 M€			3,0 M€
<b>Epargne brute corrigée AC inv (10) = (8) - (9)</b>	<b>22,0 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>22,2 M€</b>
Remboursement de capital (11)	9,6 M€			9,6 M€
<b>Epargne disponible (12) = (10) - (11)</b>	<b>12,5 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>12,6 M€</b>

## LE BUDGET PRINCIPAL

Les 3 priorités de l'action municipale définies pour le mandat sont :

- La santé : parce que nous sommes tous préoccupés par le manque de médecins généralistes comme de spécialistes
- La sécurité : parce qu'après une baisse de la délinquance depuis 2001, la situation a tendance à stagner avec une remontée des agressions physiques
- L'environnement : faire d'Orléans une ville jardin et la première ville décarbonnée de France

Dans ce contexte, le budget 2024 de la Ville d'Orléans est élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuit un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et continuer d'investir tout en maîtrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de répondre aux attentes des Orléanais et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir malgré l'instabilité de l'environnement économique et financier.

BUDGET PRINCIPAL	BP 2023	BP 2024
Recettes de gestion courantes (1)	179,0 M€	183,0 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	149,7 M€	155,2 M€
<b>Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)</b>	<b>29,3 M€</b>	<b>27,7 M€</b>
Produits exceptionnels et financiers (4)	0,002 M€	0,002 M€
Charges exceptionnelles (5)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (6)	2,5 M€	2,6 M€
<b>Epargne brute (7) = (3) + (4) - (5) - (6)</b>	<b>26,7 M€</b>	<b>25,0 M€</b>
Attribution de compensation investissement (8)	3,6 M€	3,0 M€
<b>Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)</b>	<b>23,1 M€</b>	<b>22,0 M€</b>
<b>Remboursement de capital (hors RA) /PPP (10)</b>	<b>10,6 M€</b>	<b>9,6 M€</b>
<b>Epargne disponible (11) = (9) - (10)</b>	<b>12,5 M€</b>	<b>12,5 M€</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>38,3 M€</b>	<b>58,7 M€</b>
Dont Dépenses d'équipement (hors AC invt et av. sur marchés)	34,9 M€	54,8 M€
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>25,8 M€</b>	<b>46,3 M€</b>
dont Emprunts et dettes assimilées	17,1 M€	37,1 M€
dont Cessions	0,3 M€	0,3 M€
dont FCTVA	3,7 M€	4,0 M€
dont Subventions d'investissement (yc forfait post stationnement)	1,1 M€	1,7 M€

## 1. Des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont présentées en évolution de 3,9 M€ par rapport au budget primitif 2023 : elles s'élèveront à 183 M€.

A périmètre constant (hors transferts de compétences, mission petite enfance et Festival de Loire), les recettes sont en hausse de 4,5 M€ par rapport au budget primitif 2023.

L'évolution des recettes est principalement issue des recettes de fiscalité. Ces dernières sont anticipées à + 4 % (sans augmentation des taux et par le seul effet de l'évolution indiciaire des bases fiscales) par rapport aux recettes notifiées 2023.

	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evol BP24 / BP23	
Impôts ménages (yc rôles)	96,3 M€	98,8 M€	2,4 M€	2,5%
Attributions de compensations reçues	14,7 M€	14,7 M€	0,0 M€	0,0%
Dotation de solidarité communautaire	1,7 M€	1,7 M€	0,0 M€	0,0%
Dotation Globale de Fonctionnement	25,9 M€	26,5 M€	0,5 M€	2,0%
Compensations (ménages, économiques)	2,5 M€	3,3 M€	0,8 M€	32,1%
Droits de mutation	5,0 M€	5,0 M€	0,0 M€	0,0%
Autres recettes	32,4 M€	33,1 M€	0,7 M€	2,3%
<b>Recettes de fonctionnement à périmètre constant</b>	<b>178,6 M€</b>	<b>183,0 M€</b>	<b>4,5 M€</b>	<b>2,5%</b>
<b>Transferts de compétences et missions</b>		-0,1 M€	<b>-0,1 M€</b>	
<i>Attributions de compensations impact transferts</i>		3,5 M€		
<i>Parc Floral</i>		0,7 M€		
<i>Petite enfance - recettes</i>		6,0 M€		
<i>Petite enfance - Refacturation masse salariale et convention</i>		-8,9 M€		
<i>Musées - MADS</i>		-1,6 M€		
<i>Musées - recettes</i>		0,2 M€		
<b>Recettes réelles de fonctionnement retraitées</b>	<b>178,6 M€</b>	<b>183,0 M€</b>	<b>4,4 M€</b>	<b>2,5%</b>
Festival de Loire	0,5 M€	0,0 M€	-0,5 M€	-0,5 M€
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>179,0 M€</b>	<b>183,0 M€</b>	<b>3,9 M€</b>	<b>2,2%</b>

## 2. Des dépenses de fonctionnement

Les engagements pris envers les Orléanais de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette tout en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré le contexte d'inflation et les évolutions subies.

L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

Néanmoins, le budget 2024 subit des contraintes fortes sur les dépenses de fonctionnement avec :

- l'évolution du point d'indice et autres contraintes règlementaires concernant la masse salariale
- la hausse des taux d'intérêt
- les coûts encore élevés de l'énergie (notamment électricité) et l'inflation qui pèse sur les révisions de prix des marchés publics

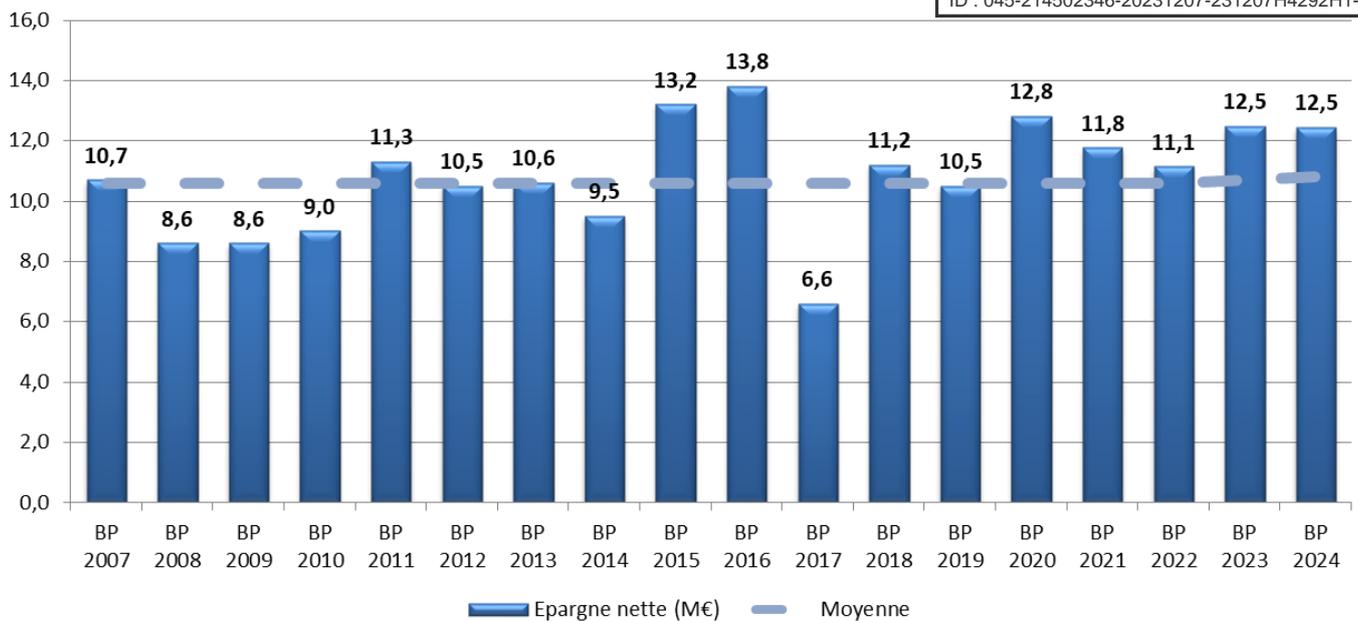
Pour 2024, les dépenses réelles de fonctionnement progressent globalement de 5,8 M€. A périmètre constant (hors transferts de compétences, mission petite enfance et Festival de Loire), les dépenses de fonctionnement sont présentées en évolution de 6,3 M€ par rapport au budget primitif 2023. Le détail des évolutions est présenté dans la suite du rapport.

	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evol BP24 / BP23	
Charges à caractère général	36,2 M€	38,0 M€	1,8 M€	4,9%
Autres charges de gestion courantes	21,4 M€	21,6 M€	0,2 M€	1,0%
Charges de personnel	84,2 M€	88,5 M€	4,3 M€	5,1%
<i>Dt services communs</i>	9,6 M€	10,0 M€	0,4 M€	4,2%
Frais financiers	2,5 M€	2,6 M€	0,1 M€	3,6%
FPIC	1,2 M€	0,9 M€	-0,3 M€	-26,2%
Autres dépenses	0,4 M€	0,6 M€	0,2 M€	43,6%
<b>Dépenses de fonctionnement à périmètre constant</b>	<b>146,0 M€</b>	<b>152,2 M€</b>	<b>6,3 M€</b>	<b>4,3%</b>
<b>Transferts de compétences et missions</b>	<b>4,5 M€</b>	<b>5,2 M€</b>	<b>0,7 M€</b>	<b>15,2%</b>
<i>Petite enfance</i>		1,7 M€	1,7 M€	
<i>Reprise anim'Orléans</i>	2,9 M€	2,9 M€	0,1 M€	2,2%
<i>Subvention CCAS - Petite enfance</i>		-4,0 M€	-4,0 M€	
<i>Musées</i>	1,6 M€	2,4 M€	0,8 M€	46,8%
<i>Parc Floral</i>		1,5 M€	1,5 M€	
<i>Complexe du Baron</i>		0,5 M€	0,5 M€	
<b>Dépenses réelles retraitées</b>	<b>150,5 M€</b>	<b>157,4 M€</b>	<b>6,9 M€</b>	<b>4,6%</b>
Complément subvention CCAS		0,2 M€	0,2 M€	
Festival de Loire	1,9 M€	0,6 M€	-1,4 M€	-71,1%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>152,4 M€</b>	<b>158,1 M€</b>	<b>5,8 M€</b>	<b>3,8%</b>

### 3- Un autofinancement qui permet de poursuivre les projets d'investissement

BUDGET PRINCIPAL	BP 2023	BP 2024
Recettes de gestion courantes (1)	179,0 M€	183,0 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	149,7 M€	155,2 M€
<b>Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)</b>	<b>29,3 M€</b>	<b>27,7 M€</b>
Produits exceptionnels et financiers (4)	0,002 M€	0,002 M€
Charges exceptionnelles (5)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (6)	2,5 M€	2,6 M€
<b>Epargne brute (7) = (3) + (4) - (5) - (6)</b>	<b>26,7 M€</b>	<b>25,0 M€</b>
Attribution de compensation investissement (8)	3,6 M€	3,0 M€
<b>Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)</b>	<b>23,1 M€</b>	<b>22,0 M€</b>
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (10)	10,6 M€	9,6 M€
<b>Epargne disponible (11) = (9) - (10)</b>	<b>12,5 M€</b>	<b>12,5 M€</b>

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 25 M€ et à 22 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible s'élève à 12,5 M€ en stabilité par rapport à 2023.



#### 4- Le remboursement de la dette : un endettement contenu et une charge de la dette maîtrisée

##### L'encours de dette estimé fin 2023 :

La dette liée au PPP Chardon s'établira fin 2023 à 12,4 M€. L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans (hors PPP) s'établirait fin 2023 autour de 67,6 M€.

Ainsi, la dette globale s'établirait autour de 80 M€ fin 2023.

##### Le remboursement en intérêt et en capital de la dette en 2024 :

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence. La mairie d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15 ans), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Mairie étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2024 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Au budget 2024, les crédits inscrits (12,2 M€) au titre des intérêts et du remboursement en capital de la dette bancaire et non bancaire (PPP Chardon) correspondent au coût estimé de la dette globale au 31 décembre 2023.

Fin 2024, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 90 M€ pour une capacité de désendettement d'environ 3,5 ans.

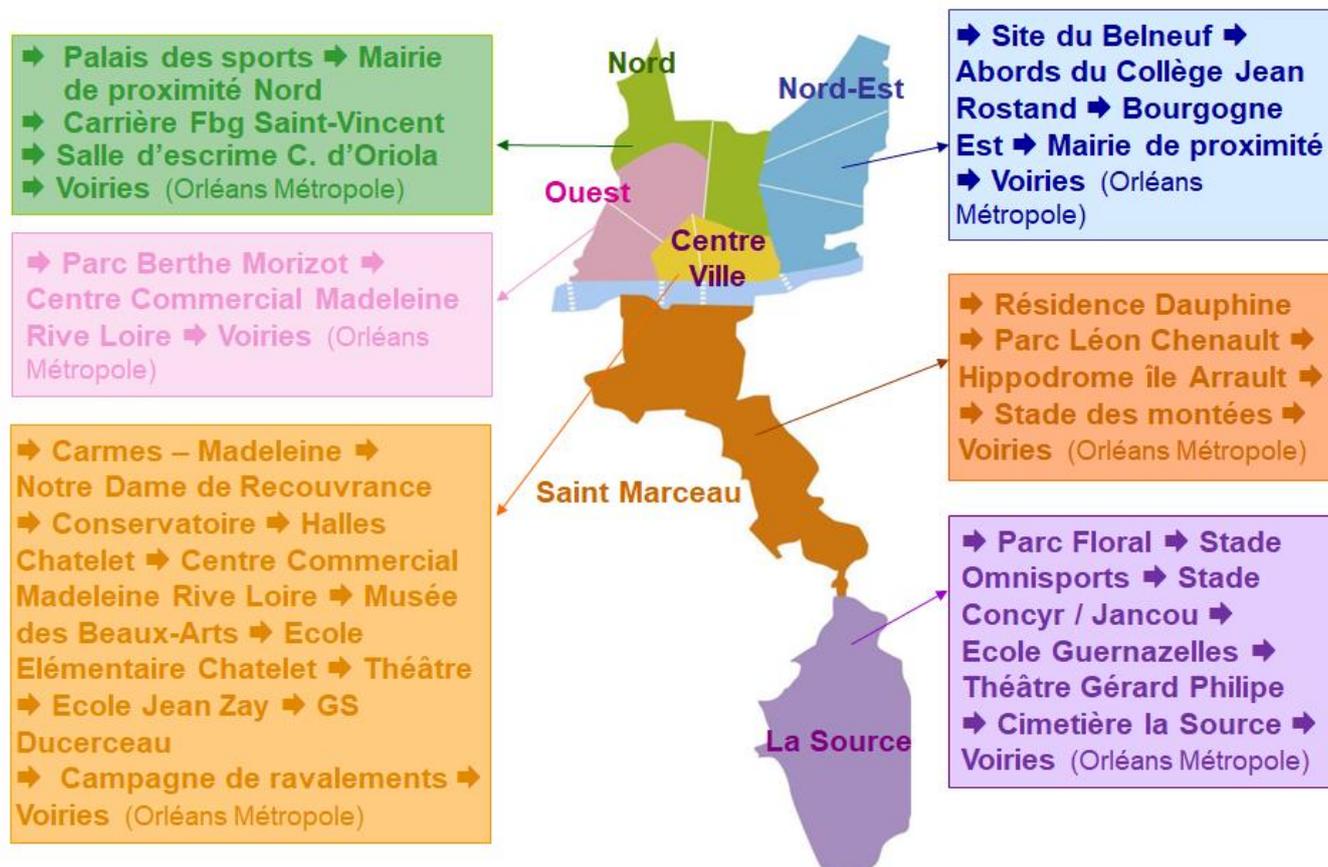
## 5- Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	BUDGET primitif 2023	BUDGET primitif 2024
Dépenses d'équipement (hors PPP)	34,9 M€	54,8 M€
Avances sur marchés	0,5 M€	0,0 M€
attribution de compensation d'investissement	3,6 M€	3,0 M€
Capital de la dette (bancaire / non bancaire)	10,6 M€	9,6 M€
Autres dépenses (op cpte tiers...)	2,9 M€	3,9 M€
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>52,5 M€</b>	<b>71,3 M€</b>
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>7,7 M€</b>	<b>8,6 M€</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>60,2 M€</b>	<b>79,9 M€</b>

La politique d'investissement de la Mairie d'Orléans doit permettre de répondre aux objectifs de proximité et de développement durable tout en soutenant l'économie locale et l'emploi, tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

En 2024, les dépenses d'équipement de la Ville sont proposées à 55,6 M€ (y compris PPP pour 0,8 M€ et fonds de concours voiries pour 2,8 M€). A cela s'ajoutent 10 M€ qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public financés à hauteur de 2,8 M€ par la Ville d'Orléans via fonds de concours afin de respecter les modalités prévues par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

### Budget 2024 : les principaux investissements par quartier



## 6- Les recettes d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	BUDGET primitif 2023	BUDGET primitif 2024
Dépenses d'équipement (hors PPP)	34,9 M€	54,8 M€
Avances sur marchés	0,5 M€	0,0 M€
attribution de compensation d'investissement	3,6 M€	3,0 M€
Capital de la dette (bancaire / non bancaire)	10,6 M€	9,6 M€
Autres dépenses (op cpte tiers...)	2,9 M€	3,9 M€
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>52,5 M€</b>	<b>71,3 M€</b>
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>7,7 M€</b>	<b>8,6 M€</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>60,2 M€</b>	<b>79,9 M€</b>

En 2024, la mairie percevra au titre du financement de ses investissements : des subventions versées par des partenaires, des remboursements de TVA, le produit de cessions foncières et immobilières...

L'emprunt d'équilibre est inscrit pour 37,1 M€.

Fin 2024, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 90 M€ pour une capacité de désendettement inférieur à 4 ans.

## LE BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES

Ce budget, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0,771 M€, regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

La participation de la Ville au budget annexe s'élève à 0,232 M€ (équilibre du magazine municipal).

## LE BUDGET ANNEXE ANIM'ORLEANS

Le conseil municipal a approuvé par délibération du 13 mars 2023, la reprise en régie des activités des centres sociaux et des accueils de loisirs sans hébergement de proximité auparavant gérées par l'association Anim'Orléans.

Le budget est composé de 12 centres sociaux d'animation qui met en œuvre des actions d'animation urbaine et participe à la mise en place d'une politique d'insertion dans les quartiers.

Ce budget s'équilibre en recettes et dépenses à 4,859 M€.

Les recettes de fonctionnement du budget 2024 s'élèvent à 4,799 M€ et comprennent :

- La subvention d'équilibre du budget principal : 2,923 M€ ;

- les recettes de CAF avec la Prestation de Service Ordinaire (PSO) et la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) : 1,468 M€ ;
- la participation des familles : 0,320 M€ ;
- des subventions : 0,075 M€ ;
- des loyers : 0,014 M€.

Les dépenses de fonctionnement du budget 2024 sont proposés à hauteur de 4,784 M€ et se composent :

- de la de masse salariale : 3,696 M€ ;
- de charges à caractère général : 1,081 M€ ;
- d'une contribution pour la SACEM : 0,007 M€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,030 M€ et concernent de l'investissement courant financées par une subvention d'équipement versée par le budget principal (0,030 M€).